



Compte rendu de séance du conseil d'administration

Année scolaire 2021-2022

Séance du 23 novembre 2021

Étaient présents :

MEMBRES DE DROIT : Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, Evelyne PONS, CPE, Caroline NICLOUD, Directrice de SEGPA.

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : Karine PERE, Nejia BOUCHANNAFA, Clarisse JOHNSON LE LOHER.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Noëlle DUPRE, Fabienne VITTONATO, Sophie GOSELIN, Aurélie BONNIFET, Julie LUZZATO.

ELEVES (suppléants) : Léopold MORERE, Makeda BAGARI-QUERE.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : Mathias GIBERT, Sylvain BOCHER, Béatrice TORRES, Magali BODIN, Adeline LAOT, Laure CHOULOT, Pierre AUDRAN.

REPRESENTANT DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : Isabelle LARROUY.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES : Olivier GUERRE, Rodolphe GUICHARD, Gisèle CAZALE-DEBAT.

INVITE : Fanny CHABOUD (Secrétaire de direction)

Sont excusés :

MEMBRE DE DROIT : Florence GASTAUD, Principale adjointe

REPRESENTANT DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : André ARRIBES

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE (suppléants) : Monique SEMAVOINE, Stéphanie PATERNOTTE, Éric SAUBATTE, Stéphane DUSSARPS

PERSONNALITE QUALIFIEE : Alain DUBOURG

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Véronique SEGONS, Latifa RAMI, Robin RIOU.

REPRESENTANT DES ELEVES : Paul MARTOS.

Total des membres du conseil : 30 Quorum : 16 Membres votant : 23

Monsieur SAMBUSSY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 18h10.

Il remet la liste d'émargement. Il remercie les membres présents.

Secrétaire de séance : Pierre AUDRAN

Monsieur Le Président procède à la présentation de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la séance du 15 novembre 2021
2. Présentation du projet de budget 2022
Autorisation de signature
3. Reconduction de contrats
4. Prélèvement sur fonds de roulement
5. Conventions
6. Questions diverses

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021

Monsieur le Président propose de passer au vote pour adopter le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021.

Membres présents au moment du vote

23

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23			

Total

23

Arrivée de Madame JOHNSON LE LOHER à 18h20. Il y a désormais 24 membres avec voix délibérative.

Le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021 est adopté.

2) Présentation du projet de budget 2022

Le Président du conseil remercie le Département 64 pour la subvention de fonctionnement attribuée en vue de l'exercice budgétaire 2022.

La réflexion menée pour la construction du budget 2022 a consisté à tenir compte de plusieurs paramètres :

- L'intégration de frais annexes (essentiellement en viabilisation sur l'électricité et l'eau) induits par les travaux de ravalement des façades du Collège qui auront lieu jusqu'en septembre 2022 ;
- Le respect du protocole sanitaire avec une prévision accrue de consommables d'hygiène, pour la seconde année consécutive ;
- Le financement ambitieux des nombreux projets et voyages pédagogiques du collège avec participation du CD 64.

Madame Vignau présente le budget.

Les grands principes pour l'élaboration sont rappelés en préambule (annualité, unité, équilibre budgétaire et sincérité).

La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) articule aujourd'hui le budget du Collège autour de 3 grands services :

- AP : Activités pédagogiques
- ALO : Administration et logistique
- VE : Vie de l'élève

Des services spéciaux retracent les dépenses spécifiques qui sont ainsi isolées du reste du budget.

- SRH : Service de restauration
- SBN : Bourses nationales
- CITE : Cité éducative

Les crédits ouverts sont subdivisés en « Domaines » et « Activités » avec une nomenclature propre à chaque établissement.

La dotation est donnée par le Département car nous sommes en collège. Elle est communiquée avant ou après les vacances de la Toussaint.

MONTANT DE LA SUBVENTION pour l'exercice 2021 : 191 270 €

MONTANT DE LA SUBVENTION pour l'exercice 2022 : 195 479 €

L'augmentation de 4 209 € est principalement liée à l'évolution des effectifs d'élèves.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : il y a plus d'élèves allophones cette année, la subvention allouée est-elle plus élevée ?

Réponse de Mme Vignau : cela rentre en ligne de compte. Le Département se base notamment sur l'enquête de rentrée. Monsieur le Président précise que le Département s'est basé sur un effectif prévisionnel de 50 élèves allophones pour cette année. La progression du nombre d'élèves sur l'année est donc prise en compte.

Madame Vignau indique qu'il appartient au CA de répartir ce budget, mais sous certaines préconisations départementales.

Première étape : Le service de restauration. Il relève aujourd'hui de la compétence exclusive de la collectivité, le CD 64 (Conseil Départemental 64). Il en confie la gestion à l'EPLE.

Les tarifs de la restauration sont fixés par la collectivité. Ils sont uniformes sur le Département. Ils sont ensuite notifiés au Collège avec la dotation de fonctionnement.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : quel est le lien entre la communauté d'agglomération et le collège ?

Réponse de Madame JOHNSON LE LOHER : c'est pour moi l'opportunité d'aider à faire avancer les choses dans le bon sens, dans l'intérêt commun.

Précision de Monsieur le Président : lorsqu'un EPLE est situé sur une commune qui fait partie d'une communauté d'agglomération, un des deux postes de représentant de la municipalité au CA passe sur l'agglomération. La communauté d'agglomération est un partenaire important dans le domaine de la jeunesse et du sport. Par ailleurs, la Cité éducative est portée localement par la ville et la communauté d'agglomération.

Depuis 2014, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a voulu harmoniser les tarifs entre les collèges et fixer une dégressivité du coût unitaire du repas inversement proportionnel au nombre de jours restaurés.

Le collège doit estimer au plus juste les charges réelles de fonctionnement du service restauration en s'appuyant, pour la viabilisation, sur des sous-compteurs divisionnaires et en évaluant les autres charges.

Les tarifs « collégiens » 2022 sont inchangés depuis plusieurs années :

	Forfaits	Montant annuel	Tarif unitaire 2022	Tarifs 2021 (rappel)
Elève sans aide départementale à la restauration (ADRS)	DP 4 jours	432 €	3,00 €	3,00 €
	DP 5 jours	513 €	2,85 €	2,85 €
Elève avec ADRS mais non boursier	DP 4 jours	388,80 €	2,70 €	2,70 €
	DP 5 jours	459 €	2,55 €	2,55 €
Elève avec ADRS + boursier	DP 4 jours	367,20 €	2,55 €	2,55 €
	DP 5 jours	432 €	2,40 €	2,40 €

Question d'un représentant des parents d'élèves FCPE : y a-t-il plus d'élèves DP sans aide qu'avec aide ?

Réponse de Madame Vignau : oui, il y a environ 35 % d'élèves boursiers, comme l'an passé.

Intervention de Madame BOUCHANNAFA : donc aucun élève n'est en difficulté pour payer la cantine ?

Réponse de Monsieur le Président : si, il y a encore des élèves en difficulté car la demande de bourse est un acte volontaire des familles et malgré la campagne volontariste effectuée sur le collège, il y a des familles qui ne font pas la demande.

Cependant, le collège peut également apporter une aide par le fonds social collégien. Un principe a été mis en place dans ce collège : les familles sans revenu reçoivent un accompagnement total sur le paiement de la cantine (repas du midi et petit déjeuner offert par le Département). Pour les familles aux très faibles revenus, elles participent modestement au paiement de la cantine.

En ce qui concerne les familles des élèves allophones, elles sont, de fait, exclues du système de bourses car elles n'ont généralement pas de documents qui justifient les revenus de l'année N-1 (feuille d'impôt). Elles doivent donc se tourner vers les fonds sociaux.

Intervention d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : l'accès à internet pose problème pour effectuer les demandes de bourse, en particulier pour les familles des élèves allophones.

Réponse de Monsieur le Président : nous travaillons à améliorer la situation. Les familles qui ont besoin d'accompagnement viennent sur place au collège pour remplir le formulaire de la demande bourse au secrétariat de gestion. Il y a également une nouveauté cette année : une fois que la demande initiale est lancée, la demande est reconduite automatiquement pour l'année suivante par une mise à jour opérée par les services fiscaux.

Par ailleurs, le collège aide aussi les familles pour les cartes de transport IDELIS et les fournitures scolaires. Pour cela les familles doivent prendre RDV avec l'assistante sociale du collège et monter un dossier.

Tarifs élèves occasionnels : 3.75€ (prix au ticket).

Catégories	Personnels concernés	Tarif unitaire
Catégorie 1	ATT, AED, personnels INM ≤ 480	3,20 €
Catégorie 2	Personnels > INM 480	4,40 €
Catégorie 3	Visiteurs extérieurs occasionnels à l'établissement	6,60 €

Intervention d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : nous représentons l'équipe AED qui, pour information, est payée au SMIC. Ce sont les salaires les plus bas du collège et nous ne bénéficions pas de la prime REP. Aujourd'hui, certains d'entre nous ont des difficultés à payer leurs repas. Pour un

AED à temps plein, le coût de la restauration revient à un peu plus de 50 euros par mois, ce qui est conséquent sur un salaire de 1200 euros environ. Nous sollicitons un tarif préférentiel ou la gratuité des repas pour les AED.

Réponse de Monsieur le Président : la modulation des tarifs est impossible et ne relève pas de la responsabilité du CA. C'est le Département qui fixe les tarifs. Mais nous pouvons lui soumettre la proposition de la création d'une 4^{ème} catégorie de tarifs.

Question d'un représentant des parents d'élèves FCPE : combien de personnes cela représente-t-il ?

Réponse de Monsieur le Président : cela représente environ une trentaine de personnes (AED, AP, AESH).

Les recettes du service restauration prévues pour 2022 s'élèvent à 269 145,00€.

Les dépenses du service restauration prévues pour 2022 s'élèvent à 99 277, 63€.

Crédit denrées = 169 867,37€.

→ soit un crédit nourriture/repas de 1,96 € (comme préconisé par le CD64)

→ dont 41 % de produits bio, labellisés ou d'origine, soit près de 70 000,00 €.

Intervention d'un représentant des parents d'élèves FCPE : la qualité des repas nous est remontée par les familles et nous tenons à remercier les efforts des agents pour la qualité du travail et des repas proposés.

Monsieur Guichard remercie les parents et indique qu'il fera passer le mot aux agents.

Pour le Service des bourses : la campagne des bourses s'étend de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Le service représente 90 000 euros. Il y a 276 élèves boursiers (soit environ 35 % des élèves, comme en 2021).

Pour le service « Cité éducative » : depuis 4 ans, le collège est « tête de la Cité éducative » située sur les deux quartiers prioritaires « Ousse des Bois et Saragosse ». Des subventions fléchées nous sont donc allouées (30 000,00 €).

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : pourrait-on avoir une présentation de l'utilisation de ces subventions ?

Réponse de Monsieur le Président : une carte mentale avec une vision complète des actions mises en œuvre a été transmise. Mais le financement n'est pas précisé dans ce document. Les 30 000 euros sont fléchés en totalité sur l'action « renforcement de l'accompagnement des collégiens » pour quatre collèges : Clermont, Marguerite de Navarre Pierre Emmanuel et Jeanne d'Albret. C'est l'association « Parcours jeunes 64 » qui œuvre pour environ 300 élèves dans les quatre établissements. Le nombre d'élèves augmente chaque année.

Question d'un représentant des parents d'élèves FCPE : avez-vous un rôle d'arbitre pour l'attribution des subventions par le collège ?

Réponse de Monsieur le Président : la Cité éducative est pilotée par un comité de pilotage et un comité stratégique et finance, si possible, des actions sur l'ensemble du territoire de la Cité, et non spécifiquement pour tel ou tel ou collège.

Les ressources affectées :

Service Activités pédagogiques

La Taxe d'Apprentissage (SEGPA)	2 500,00 €
La subvention GIPDSU pour le réseau REP	19 900,00 €
Les projets développement durable	1 520,00 €
Les projets artistiques et culturels	2 650,00 €
Les projets environnementaux	1 280,00 €
Les autres projets	3 150,00 €
Le transport scolaire (dont EPS, CHAM, Ciné)	14 200,00 €

Service Vie de l'élève

L'aide départementale à la restauration	9 000,00 €
Le Fonds social collégien	8 000,00 €
La paie des ANT	380 500,00 €

Service Administration et logistique

Les contributions des adhérents (groupement BIO) 1 700,00 €

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : le paiement des heures de devoirs faits se situe dans quelle enveloppe ?

Réponse de Monsieur le Président : c'est une enveloppe Etat, cela ne transite pas par la comptabilité du collège. C'est le Rectorat qui emploie et qui rémunère les heures.

Les crédits globalisés :

Des crédits d'Etat sont délégués de manière globale au Collège dans le but de financer certaines dépenses relevant de l'enseignement public du 2e degré (BOP 141).

Ces crédits ont été ouverts dans le service « Activités pédagogiques » :

Manuels scolaires	4 000,00 €
Carnets de correspondance	4 000,00 €
Droits de reproduction	1 000,00 €

La dotation de fonctionnement :

La dotation de fonctionnement est globale et non affectée.

Le Conseil départemental a toutefois donné certaines préconisations découlant du mode de calcul de la dotation par établissement.

Elles concernent :

	Préconisations	Budget 2022
La viabilisation	59 585,00 €	70 000,00 €
L'entretien et les contrats	41 785,00 €	52 222,00 €
Le FPAE	1 678,00 €	1 577,00 €

Pour la viabilisation, la somme est plus élevée que les préconisations car nous anticipons l'augmentation des prix du gaz, le surcoût induit par la présence de modulaires en terme de chauffage, et la hausse des factures d'eau et d'électricité suite aux travaux des façades.

Le reste de la dotation :

Service Activités pédagogiques	
La Réussite de tous les élèves	5 600,00 €
Les projets pédagogiques	16 700,00 €
La logistique	13 700,00 €
TOTAL	36 000,00 €

Service Vie de l'élève	
Le CESC	700,00 €
TOTAL	700,00 €

Service Administration et logistique	
La communication	12 800,00 €
L'hygiène	6 800,00 €
La logistique	16 620,00 €
La petite maintenance	11 000,00 €
Diverses prestations de sécurité (dt DUER)	2 500,00 €
TOTAL	49 720,00 €

Le budget 2022 est arrêté :

- en recettes à la somme de 1 040 727,37 €
- en dépenses à la somme de 1 043 744,63 €.

Amortissements non neutralisés : 3 017,26 € (ALO)

Intervention d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : les objets confectionnés en SEGPA pourraient redevenir une source de recette et les tarifs peuvent être arrêtés en CA.

Réponse de Monsieur le Président : nous pouvons réétudier cette possibilité notamment en consultant l'agence comptable et l'ensemble de l'équipe de la SEGPA.

Intervention d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : nous représentons l'ensemble des professeurs et des AED. Ces derniers sont confrontés à des enfants qui demandent beaucoup d'énergie. Ils participent au maintien du calme dans l'établissement et nous espérons vraiment que la demande sur le coût de la restauration sera entendue au Département, ainsi que la possibilité d'une prime pour compenser les salaires bas et l'inflation. Dans ce contexte, nous voterons pour ce budget, mais il nous paraît important que ces revendications apparaissent dans le

PV.

Intervention de Madame PERE : je porterai votre parole au Département.

Une motion sera déposée dans ce sens. Les représentants des parents d'élèves FCPE proposent de co-signer cette motion qui sera jointe à ce PV.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'adoption du budget 2022 :

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

Le budget 2022 est adopté.

Autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer toute commande :

- dont l'incidence financière est infra-annuelle
- dans la limite des crédits ouverts au budget
- *et des seuils des marchés publics applicables au 1^{er} janvier 2022*

(soit 215 000.00 € H.T pour les fournitures et services et 5 382 000.00 € H.T pour les travaux).

Cette autorisation évite de repasser devant le CA pour chaque bon de commande à l'exception des contrats pluriannuels qui doivent toujours être présentés aux membres du CA.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'autorisation de signer toute commande.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de signer toute commande annuelle ou infra-annuelle est donnée à l'Ordonnateur.

3) Reconduction des contrats

Monsieur le Président présente les différents contrats à reconduire pour l'exercice 2022. La liste de ces contrats pluriannuels est indiquée en annexe.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'autorisation de signer les différents contrats.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de signature des contrats à reconduire est accordée.

4- Prélèvement sur fonds de roulement

Monsieur le Président indique qu'en raison d'un surcoût d'électricité pour le chantier, de la création d'un deuxième bureau CPE dans le pôle devoirs faits et des finitions de la salle CHAM, il est nécessaire de procéder à un prélèvement à hauteur de 19 000 euros.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : quand aura lieu le raccordement du collège au chauffage urbain, qui permettra de diminuer les factures de chauffages ?

Réponse de Madame Vignau : le collège est en train d'être raccordé. Ce ne sera pas encore en fonction pour cette année de chauffe mais pour l'an prochain en théorie.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'autorisation de prélèvement de 19 000 euros sur le fonds de roulement.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de prélèvement est adoptée.

5- Conventions groupement de service Educ-ado

Monsieur le Président présente le groupement de service dont la vocation est d'organiser le forum des formations post-collège au bénéfice des élèves de 4° ou de 3°. Il est précisé dans le cadre de la convention 2021 qu'il n'y aura pas d'appel à cotisation car le salon ne s'est pas tenu.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signature de la convention 2021.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de signature est accordée.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signature de la convention 2022.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de signature est accordée.

6- Questions diverses

Pas de question.

Monsieur le Président donne deux informations :

- Une concertation s'est tenue avec une équipe mobile d'intervention. Le PPMS intrusion attentat va évoluer. Il était tourné vers une stratégie d'enfermement et sera désormais tourné vers une stratégie d'évacuation à l'extérieur du collège, sauf pour les exercices qui se feront dans le collège (cour, plateau sportif). Il reste un travail à faire sur les plans puis il y aura une réunion de la CHS prochainement pour valider ce nouveau PPMS. Les exercices d'entraînement auront lieu en suivant.
- Deux conseils de discipline vont se tenir le jeudi 2 décembre à 17h30 et à 19h.

Monsieur SAMBUSSY remercie les membres du conseil d'administration présents. Le prochain conseil d'administration aura lieu en décembre ou début janvier pour la préparation des voyages scolaires puis en février ou en mars pour l'étude du projet de ventilation de la dotation globale horaire.

La séance est levée à 19h51.

Compte-rendu validé par le Conseil d'administration en séance du

Le Président

Le secrétaire de séance

Nicolas SAMBUSSY

Pierre AUDRAN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "PA", located to the right of the stamp.

Motion AED

Les élus d'enseignement, de surveillance et de vie scolaire ont informé le conseil d'administration du collège Jeanne d'Albret de la situation économique faite aux assistants d'éducation. Une rémunération au niveau du SMIC pour un temps plein accompagné d'emplois en temps partiel subis, mettent ce personnel de surveillance et d'éducation dans des situations financières très précaires.

Les personnels d'enseignement, de surveillance et d'éducation élus au conseil d'administration du collège demandent une revalorisation salariale conséquente. Dans l'attente, nous demandons que le coût de la restauration scolaire soit réellement minoré. En effet, leurs missions les obligent à prendre le repas sur leur lieu de travail, avec souvent une coupure d'à peine vingt minutes. Le prix du repas à 3,20 euros est une dépense importante à la fin du mois.

De même, nous demandons aussi que toutes les possibilités d'accès à des primes pour compenser ces salaires très bas soient étudiées, d'autant plus en ce temps de crise économique qui voit une inflation importante du prix des charges obligatoires (loyer, nourriture, énergie, mobilité, santé). Nous demandons que les AED perçoivent la prime REP comme les autres personnels des EPLE. Nous rappelons que les AED ont été écartés de la prime COVID alors que nombre d'entre eux étaient présents dans les établissements et participaient activement à l'accueil des élèves, enfants de soignants en particulier.

Nous nous adressons autant aux élus du conseil départemental, qui peuvent intervenir sur un prix modéré de la cantine, qu'à l'institution de tutelle qui peut ouvrir leurs droits à des primes salariales. Nous rappelons enfin que le travail et les missions des AED sont un pilier réel d'un climat scolaire apaisé, notamment dans notre établissement classé REP.

Les élus d'enseignement, de surveillance et de vie scolaire,

Les élus des parents FCPE

Les élus des parents BPE